



**DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE

DGS/SERVICE FINANCES

DECISION N°224-2022

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°30 en date du 15 décembre 2015 fixant les tarifs, le règlement intérieur et les contrats de location du Port de plaisance ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis lors alors que les coûts de fonctionnement du Port de plaisance (fluides, contrats de maintenance, fournitures d'entretien etc.) sont en hausse ;

Considérant qu'une hausse de 5 % sera appliquée à compter du 1er janvier 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs du Port sont ainsi déterminés à compter du 1er janvier 2023 :

LONGUEUR	Location annuelle	Location hivernage du 01/11 au 31/03 (6 mois)	Escale hors saison du 31/10 au 30/04		Escale haute saison du 1/05 au 30/09	
	tarif mensuel	tarif mensuel	tarif journée	tarif hebdomadaire	tarif journée	tarif hebdomadaire
moins de 4 m	70,81	79,32	6,76	43,03	7,78	49,49
de 4 à 4,99 m	94,29	105,61	8,00	50,89	9,20	58,53
de 5 à 5,99 m	102,92	115,27	8,59	54,63	9,87	62,82
de 6 à 6,99 m	146,06	163,58	10,65	67,73	12,24	77,89
de 7 à 7,99 m	158,83	177,89	11,40	72,59	13,11	83,48
de 8 à 8,99 m	194,21	217,52	13,41	85,31	15,42	98,11
de 9 à 9,99 m	213,38	238,98	14,70	93,54	16,91	107,57
de 10 à 10,99 m	242,92	272,07	15,88	101,03	18,26	116,18
de 11 à 11,99 m	259,46	290,60	17,12	108,89	19,68	125,22
de 12 à 12,99 m	299,92	335,91	19,17	121,98	22,04	140,28
de 13 à 13,99 m	314,87	352,66	20,46	130,21	23,53	149,75
de 14 à 14,99 m	371,66	416,26	21,76	138,44	25,02	159,21
de 15 à 15,99 m	395,96	443,48	23,00	146,31	26,44	168,25
de 16 à 16,99 m	420,37	470,81	24,17	153,79	27,79	176,86
de 17 à 17,99 m	444,82	498,20	25,52	162,39	29,35	186,75
de 18 à 18,99 m	469,23	525,54	26,69	169,88	30,70	195,36
de 19 à 19,99 m	493,69	552,94	27,93	177,73	32,12	204,39
de 20 à 20,99 m	518,21	580,40	29,28	186,34	33,67	214,29
de 21 à 21,99 m	542,62	607,73	30,46	193,83	35,03	222,90

ARTICLE 2 : Précise que les tarifs suivants sont inchangés :

mise à l'eau	
moins de 4 m à 5 m	8,00 €
de 5,01 à 6,50 m	15,00 €
de 6,51 à 9m	20,00 €

jetons	
douche	0,50 €
lave-linge	3,00 €
sèche-linge	2,00 €

bateaux croisière
50 € par jour

ARTICLE 3 : Dit que la recette correspondante sera inscrite en recette de fonctionnement au budget annexe du Port de plaisance.

Fait à Joinville-le-Pont, le 26 décembre 2022



Maxime OUANOUNOU

7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au
port de plaisance et aux affaires générales

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui a été :

Publiée sous format électronique le : 26 DEC. 2022

Fait à Joinville-le-Pont le

Télétransmise au contrôle de légalité le : 26 DEC. 2022